



Procès-verbal de séance du
Conseil Municipal
SEANCE DU 2 MARS 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 23 février 2023 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, DUBOIS Nathalie, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC, Laure-Hélène MASSON, Jérôme TADEUSZAK. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT Etaient excusés : Léa DUMOND qui a donné procuration à Jean-François VERLHAC Séverine VIGIER qui a donné procuration à Julie BERNICAL
En exercice	15	
Présents	13	

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement
- Approbation des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement
- Affectation des résultats 2022 pour les budgets commune et assainissement
- Indemnisation coordonnateur communal du recensement de la population 2023
- Achat Jeux et mobilier urbain 2023
- Demande de subvention pour le Comice agricole et le concours de Labours 2023
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association Gym Ambiance pour le salon du livre 2023
- Contrat d'entretien chaudière bâtiments communaux
- Location du 11 bis route d'Argentat
- Adhésion à la cellule urbanisme du Conseil départemental année 2023
- Fiscalisation de la contribution à la FDEE 19
- Questions diverses.

Déroulé de la séance :

Délibération : Approbation du Compte de gestion 2022 - Commune – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion de la commune tel que présenté.

Délibération : Approbation du Compte de gestion 2022 - Assainissement – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion de l'assainissement tel que présenté.

Délibération : Vote du Compte administratif 2022 - Commune – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Monsieur le Maire quitte l'assemblée (ne prend pas part au vote), Alain Vauzour préside le conseil municipal.
Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif de la commune tel que présenté.

Délibération : Vote du Compte administratif 2022 - Assainissement – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Monsieur le Maire quitte l'assemblée (ne prend pas part au vote), Alain Vauzour préside le conseil municipal.
Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement tel que présenté.

Délibération : Affectation des résultats - Compte administratif 2022 - Commune– **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats pour la Commune tel que présenté.

Délibération : Affectation des résultats - Compte administratif 2022 - Assainissement– **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats pour l'assainissement tel que présenté.

Délibération : Indemnité pour le coordonnateur communal pour le recensement de la population 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix.**

Alain Paris quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Le conseil municipal valide à l'unanimité une indemnité forfaitaire de 400€.

Délibération : Subvention exceptionnelle pour l'organisation du salon du livre à Lanteuil – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de :

- 150€ pour le club photo
- 200€ pour Gym ambiance.

Point évoqué : Achat des jeux et mobilier urbain 2023

Le point concernant les achats de jeux et mobilier urbain pour 2023 est remis au prochain conseil.

Point évoqué : Demande de subvention Comice Agricole du 5 août 2023

Le conseil municipal valide la demande à faire auprès du Conseil Départemental de la Corrèze afin d'obtenir une subvention pour le Comice agricole.

Délibération : Contrat entretien chaudières bâtiments communaux – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le contrat de 846.92€HT par an sur 3 ans pour l'entretien des chaudières de l'école et du bâtiment Joseph Corrèze.

Délibération : Bail commercial - changement de locataire au 11 bis route d'Argentat – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal accepte l'installation de Mme Claire DARLES dans les locaux à partir du 1^{er} mai 2023.

Délibération : Travaux d'aménagement au local commercial au 11 bis route d'Argentat – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis Equip'Froid de 3347€HT pour l'installation d'une PAC.

Délibération : Adhésion à la Cellule Départementale d'Urbanisme du Conseil Départemental – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à la cellule urbanisme du Conseil Départemental de Corrèze pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Délibération : Fiscalisation contributions Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze pour l'année 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la fiscalisation de 1170.64€ pour la contribution à la FDEE19 pour l'année 2023.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT

